

Conseil d'Administration en format restreint N°2024-113-1
Séance du 5 juin 2024

Désignation des personnalités qualifiées
(deux femmes et un homme)

Vu les articles 3 et 6 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Suite à la démission de trois membres du collège des personnalités qualifiées, les trois personnalités qualifiées suivantes sont élues par le conseil d'administration sur proposition du directeur :

- ROL-TANGUY Francis
- SABBAH Catherine
- DURET Catherine

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.
Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaires.

Le président par intérim du conseil d'administration

Dominique Quintanilla

